

## Projet de rapport du groupe de travail du Cnis

### *Statistiques structurelles fondées sur les groupes d'entreprises et leurs sous-groupes*

## Résumé

Les groupes occupent aujourd'hui une place centrale dans l'économie. Simultanément, ils n'interviennent pas directement dans le processus d'élaboration des principales statistiques d'entreprises, notamment des statistiques structurelles sectorielles. Ainsi, le fait que des sociétés soient organisées en structure de groupe, n'a pas d'impact direct sur les principales statistiques produites actuellement. Est-ce alors à dire que cette dimension organisationnelle ne produit rien qui doive être pris en compte dans l'élaboration des statistiques économiques ?

**Les travaux du groupe de travail se sont donc concentrés sur les deux aspects suivants : dans quelle mesure, et pour quelles utilisations des statistiques, l'apparente contradiction mentionnée ci-dessus est-elle vraiment gênante, et d'autre part existe-t-il une autre stratégie d'observation et donc de prise en compte de la réalité économique à même de résoudre cette contradiction ?**

**Dans une première partie**, le rapport vise à établir le diagnostic des limites des actuelles statistiques publiques d'entreprise.

Ces limites n'existent que par rapport aux utilisations qui en sont faites, aux besoins qui sont exprimés ; le recensement des principales utilisations, directes ou indirectes, permet alors d'en caractériser les différentes dimensions, complémentaires souvent mais parfois contradictoires ; à côté des approches macro-économiques, s'expriment des besoins de connaissance fine des branches, mais aussi de meilleure caractérisation des acteurs. Les besoins de comparaisons internationales cohabitent avec des demandes d'analyses territorialisées. Sont également soulignés des besoins relativement nouveaux (innovation, R&D, environnement, mais aussi connaissance des nouvelles formes de l'entreprise).

Mais une caractéristique importante est que ces besoins s'expriment dans le cadre d'un environnement économique en forte évolution ; il s'agit pour l'essentiel de l'importance, aujourd'hui, de la composante internationale dans l'activité des grands acteurs économiques. Ceux-ci, les groupes en premier lieu, sont d'abord des acteurs mondiaux, qui se pensent et s'organisent comme tels. Le territoire national ne constitue plus alors nécessairement la dimension première de l'analyse de leur activité.

Simultanément, les groupes apparaissent comme des organisations à la fois complexes et diverses, derrière lesquelles la perception de l'entreprise en tant qu'acteur économique est parfois difficile. Les différentes approches économiques de l'entreprise (Williamson, etc.) sont rapidement rappelées, notamment dans les deux dimensions, "marché" d'une part et "hiérarchies" d'autre part. Il est alors particulièrement souligné que l'approche économique de l'entreprise demeure assez éloignée de ses définitions juridique ou statistique.

Le point de vue des grands témoins auditionnés dans ce groupe de travail est alors commenté. Leur conviction principale, telle qu'elle ressort des entretiens, est que l'acteur économique qui fait naturellement sens est le groupe ou le sous-groupe et non pas la filiale.

Le diagnostic porté en conclusion de cette première partie est celui d'un décalage entre d'une part les dimensions nouvelles de l'environnement économique et les structures organisationnelles dont se dotent les plus grands acteurs économiques, et d'autre part la stratégie d'observation de ces réalités par le système statistique, qui est assise exclusivement sur la société juridique. De ce décalage résulte un affaiblissement de la capacité du système statistique à satisfaire pleinement les besoins d'information économique actuels.

L'examen des voies d'amélioration possibles constitue **la deuxième partie** du rapport.

De nouveaux concepts sont nécessaires. La société, le groupe de sociétés et la division opérationnelle de groupe (plus homogène que le groupe lui-même) apparaissent comme les trois unités candidates pour l'observation statistique ; chacune correspond à une réalité de l'entreprise, soit comme base juridique, soit comme unité de fonctionnement pleinement autonome ou soit comme associée à un marché de produits. Si la société juridique n'a, par construction, d'existence que nationale, les deux autres existent de fait indépendamment du concept national.

Parfois, les réseaux d'entreprises s'apparentent à des groupes, contrôle majoritaire du capital en moins. Certains réseaux, très intégrés et très stables, pourraient ainsi être assimilés, pour l'observation statistique, aux groupes eux-mêmes. L'enjeu, pour les réseaux, va donc au-delà de la nécessaire réponse aux besoins exprimés aujourd'hui de mieux connaître et suivre les réseaux, notamment pour appréhender correctement les parts de marché ou les concentrations sectorielles.

Un avantage très important de la société juridique, en tant qu'unité statistique, est la simplicité de son observation : c'est à elle que s'appliquent les obligations comptables, fiscales, et plus généralement administratives, définissant alors un système d'information très riche.

Bien que d'une nature légèrement différente, les systèmes d'information des groupes (comptabilité consolidée) sont toutefois largement développés. Les obligations de communication sont nombreuses, qu'il s'agisse de communication institutionnelle (AMF) ou plus simplement encore de publications légales. Les normes IAS/IFRS créent également des obligations nouvelles susceptibles de faciliter une utilisation statistique des informations comptables des groupes (norme IAS14 par exemple qui oblige les groupes à distinguer leurs différentes activités). Par ailleurs, les premières expériences menées ces dernières années (profilage de quelques groupes) sont encourageantes quant à la possibilité de définir avec les groupes eux-mêmes la structure d'observation de leurs activités la plus pertinente et pour laquelle les informations recherchées sont disponibles.

En conclusion, il ressort que s'agissant des groupes de sociétés, leur prise en compte dans les statistiques d'entreprise pourrait se faire de deux façons, complémentaires, correspondant à deux niveaux d'analyse distincts :

- s'agissant de décrire l'activité économique, notamment dans sa dimension production de biens et services, la branche opérationnelle de groupe (ou le groupe lui-même lorsque celui-ci est mono-activité) paraît l'unité statistique la plus appropriée,
- s'agissant de décrire le comportement des acteurs économiques eux-mêmes, leur stratégie de développement, de financement ou d'implantation, c'est le groupe lui-même, dans sa globalité, qui paraît l'unité statistique la plus pertinente.

Dans les deux cas, la filiale d'un groupe, en tant que société juridique, ne serait plus considérée comme constituant a priori et nécessairement l'unité d'observation pertinente.

Pour pouvoir satisfaire les principaux besoins de la statistique publique comme les règlements statistiques européens, aux unités statistiques précédentes devront être associées leur correspondance (troncature) territoriale, les statistiques à élaborer étant avant tout relatives au territoire français.

Par ailleurs, différentes simulations ont été réalisées qui montrent, pour quelques statistiques, l'impact qu'aurait un tel choix d'unité statistique. La représentation de l'économie française n'en serait pas bouleversée, même si des transferts sectoriels s'opèreraient ; le poids des grands acteurs économiques s'en trouverait évidemment renforcé. En outre, valider une telle évolution dans la stratégie d'observation nécessiterait alors de mettre à disposition des utilisateurs des séries rétropolées. Simultanément, la définition même des PME devrait certainement évoluer pour incorporer la notion d'autonomie.

La gestion, en cas de mobilisation des nouvelles unités statistiques proposées, des contraintes de cohérence d'ensemble du système français et de comparabilité temporelle et internationale constituent **la troisième partie du rapport**.

Le souci de cohérence globale du système concerne tout d'abord la cohérence interne à la statistique structurelle et la cohérence souhaitable entre les principales statistiques structurelles d'une part et infra-annuelles d'autre part. Cette notion de cohérence doit se comprendre, dans ce dernier cas, comme la compatibilité des messages livrés par les différentes statistiques. S'agissant de la cohérence structurelle dans son ensemble, elle doit pouvoir être facilement atteinte grâce à une mobilisation des mêmes nouvelles unités statistiques. Un même constat peut être fait pour la cohérence structurelle/infra-annuelle qui pourrait alors s'en trouver améliorer. La nécessité de développer alors un répertoire statistique est soulignée. Accessible à toute la statistique publique, il offrirait la garantie qu'un même référentiel d'unités sera mobilisé par chaque application, sans omission ni double compte ; le fait même que les unités statistiques s'écarteraient demain des seules unités juridiques rend indispensable la constitution d'un tel répertoire.

Le cadre réglementaire international des comptes nationaux est une contrainte forte qui limite ses possibilités d'évolution au plan national. C'est d'abord sur les aspects de mesure de la production que les contraintes réglementaires des comptes nationaux obligeront la statistique d'entreprise à fournir des informations complémentaires, dès lors que le passage aux nouvelles unités serait opéré. Des solutions, à coût raisonnable notamment pour les entreprises elles-mêmes, pourraient alors être mises en œuvre ; mais il faut aussi souligner que la mobilisation des nouvelles unités statistiques conduirait à une plus grande pertinence d'autres informations issues de la comptabilité nationale.

La préoccupation de comparabilité au sein de l'UE, et au-delà, est un souci fortement évoqué par les utilisateurs. Les spécificités des différents systèmes nationaux, aux plans économique, statistique ou administratif, sont telles que le recours à l'unité légale comme unité statistique pivot ne garantit pas nécessairement la comparabilité. Il est alors probable que l'intégration des groupes, telle que proposée dans ce rapport, renforcera de fait cette comparabilité, la définition de l'unité statistique centrale dérivant alors plus fortement de critères économiques que précédemment. En outre, d'autres États-membres (Royaume-Uni et Pays-Bas), utilisent d'ores et déjà de telles unités statistiques.

**La quatrième partie** aborde alors les aspects de communication, puis, conclusion générale du rapport, les recommandations faites par le groupe de travail.

Opérer une telle évolution dans la stratégie d'observation des entités économiques, avec les ruptures que cela impliquera dans les séries statistiques, nécessitera d'organiser une communication ; une attention particulière devra alors être apportée aux termes utilisés : coller au mieux au langage établi ou utilisé par les principaux acteurs du monde de l'entreprise et être suffisamment précis pour permettre à chaque utilisateur de comprendre comment sont élaborées les statistiques d'entreprise.

**Finalement, dix-neuf recommandations viennent conclure ce rapport.**

Les principales concernent les deux nouvelles unités statistiques qui devraient être mobilisées demain en statistique d'entreprise, permettant alors que la dimension « groupe » intervienne effectivement dans les statistiques d'entreprise, garantie d'une plus grande pertinence de celles-ci.

Ces deux unités correspondent aux deux niveaux d'analyse, complémentaires, qui paraissent nécessaires pour rendre compte aujourd'hui de l'activité économique et de ses

acteurs. De ces deux niveaux, c'est le niveau intermédiaire, correspondant aux branches opérationnelles des groupes (ou au groupe dans son ensemble lorsqu'il est mono-activité), qui correspondrait de fait aux principales statistiques et aux exigences des règlements européens.

La spécificité des réseaux, comme leur proximité à certains égards de l'organisation en groupe de sociétés, est particulièrement notée.

Enfin, la nécessité de garantir une offre statistique au plan local au même niveau qu'aujourd'hui est soulignée ; de même des garanties devront être données quant aux aspects de confidentialité.